

DEC120788DRH
LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaire de l'état,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU la décision n° 080040 du Directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des personnels non titulaire exerçant leur fonctions au CNRS,

VU la décision n°080041 du Directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des personnels non titulaire exerçant leur fonctions au CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative n°2 « accompagnement à la recherche »

Monsieur Alain FUCHS
Président du CNRS,

Monsieur Philippe CAVELIER
Ingénieur de recherche hors classe

Madame Dominique LE FUR
Ingénieur de recherche de 1ère classe

Article 2 : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire n°2 « accompagnement à la recherche »

:

Monsieur Jean SCHIHIN
Ingénieur de recherche de 1ère classe

Madame Florence CHARTIER
Ingénieur de recherche de 1ère classe

Madame Solange MORERA
Directeur de recherche de 2ème classe

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2012

ALAIN FUCHS